

Licence Professionnelle - Mention « Métiers de la Gestion et de la Comptabilité »

Parcours type « Révision comptable » - Pessac

Enseignements et contrôle des connaissances : 2024-2028

Modalité de calcul de l'année universitaire :

La pondération de chaque UE au sein d'un BCC est équivalente au nombre de crédits ECTS qui lui sont associés.

La pondération de chaque BCC pour le calcul de la moyenne annuelle est équivalente au nombre d'ECTS associés.

					Volume horaire de l'année (h) :				490
BCC 1 Compétences de base		Volume horaire du semestre :			240	ECTS :		30	
Matières	Semestre d'enseignement	Organisation pédagogique			Modalités de contrôle de connaissances et de compétences				
		ECTS	TD	Cours	CC	CT	Nature	Durée	
UE obligatoires									
UE 1.1.0 Compétences professionnelles	Semestre 1	3		10	CC 100%				
UE 1.1.1 Gestion juridique	Semestre 1	3		40	CC 30%	CT 70%	Ecrit	2 h	
UE 1.1.2 Comptabilité	Semestre 1	12		80	CC 30%	CT 70%	Ecrit	2 h	
UE 1.1.3 Système d'information et environnement numérique	Semestre 1	6		30	CC 30%	CT 70%	Ecrit	2 h	
UE 1.1.4 Management	Semestre 1	3		20	CC 30%	CT 70%	Ecrit	2 h	
UE 1.1.5 Anglais appliqué aux affaires	Semestre 1	3		20	CC 100%				
UE 1.1.6 Travail d'étude et de recherche	Semestre 1			40					

					Volume horaire du semestre :				250	ECTS :		30
BCC 2 Compétences avancées		Organisation pédagogique			Modalités de contrôle de connaissances et de compétences							
Matières	Semestre d'enseignement	ECTS	TD	Cours	CC	CT	Nature	Durée				
		UE obligatoires										
UE 2.1.1. Comptabilité approfondie	Semestre 2	3		40	CC 30%	CT 70%	Ecrit	2 h				
UE 2.1.2 Fiscalité et gestion sociale approfondie	Semestre 2	3		40	CC 30%	CT 70%	Ecrit	2 h				
UE 2.1.3 Introduction à la révision comptable	Semestre 2	6		30	CC 30%	CT 70%	Ecrit	2 h				
UE 2.1.4 Méthodes de révision comptable	Semestre 2	6		30	CC 30%	CT 70%	Ecrit	2 h				
UE 2.1.5 Mémoire de stage *	Semestre 2	12		70		CT 100%	Mémoire + soutenance	1h				
UE 2.1.6 Travail d'étude et de recherche	Semestre 2			40								

* Le suivi du mémoire de stage est de 4 heures par étudiant, soit 60 heures pour une promotion de 15 étudiants ; 10 heures sont dédiés à la méthodologie

Les heures de TER ne rentrent pas dans la soutenabilité générale (ce sont des heures de travail étudiant sur site)